

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2025

Plan de cours
SIP 3050 - Criminalistique
Jeudi 8h30 – 11h30

Vickie Mercier – Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
vickie.mercier@msp.gouv.qc.ca

Disponibilités : courriel

Descripteur du cours

Identification, scène de crime, renseignement criminalistique, empreintes génétiques, toxicologie, balistique, marques et empreintes, incendies, explosifs, drogues, faux documents et odontologie.

Objectifs du cours

Le cours de criminalistique vise à faire connaître les différents secteurs d'activités scientifiques qui peuvent permettre, grâce aux indices recueillis, d'identifier l'auteur d'un crime et/ou de résoudre le déroulement de ce crime. Des experts judiciaires, provenant du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML), viendront expliquer leur domaine d'expertise ainsi que les tests et analyses scientifiques s'y rattachant.

Objectifs généraux

Présenter les différents aspects théoriques, scientifiques et techniques qui composent la criminalistique.

Objectifs spécifiques

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure :

- De connaître les différents services en criminalistique offerts par le Laboratoire de sciences judiciaire et de médecine légale;
- De comprendre la base des techniques scientifiques utilisées par les experts judiciaires ainsi que les limites de ces méthodes.

Approches pédagogiques

Les cours seront de type magistral avec un support informatique (PowerPoint). La théorie, les méthodes d'analyses et des exemples seront enseignés par les différents spécialistes pour chacun des domaines abordés dans ce cours. Des exercices seront élaborés pour certains sujets.

Sujets abordés :

- Introduction : criminalistique au Québec et au Canada, organisation du LSJML et rôle du témoin expert
- Le renseignement criminalistique
- L'intervention sur une scène de crime en biologie
- La médecine légale
- La balistique
- L'odontologie
- Les analyses biologiques, les empreintes génétiques et la Banque nationale de données génétiques
- Organisation de l'intervention auprès des victimes d'agressions sexuelles au Québec
- La science du feu et des explosifs
- Les analyses d'alcool
- La toxicologie judiciaire
- La chimie judiciaire
- L'expertise judiciaire d'écriture et de documents

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation et barème de notation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Examen intratrimestriel	50%	27 février 2025
2. Examen final	50%	24 avril 2025

Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4,0	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3,0	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2,0	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1,0	D		50
0	E	Échec	- de 50

Déroulement du cours

Dates	Éléments de contenu	Présentateurs
9 janvier	Introduction	Vickie Mercier
	Renseignement criminalistique	Romain Volery et Martine Lamarche
16 janvier	Scène de crime	Sonia Roy
23 janvier	Médecine légale	Caroline Tanguay
30 janvier	Balistique	Olivier Barron
6 février	Renseignement/Armes 3D	Catherine Coulombe
	Odontologie	Corinne Dufour D'Anjou
13 février	Biologie - ADN	Karolyn Forget
20 février	Biologie - Agression sexuelle	Karolyn Forget
27 février	EXAMEN INTRA	Couvre les cours du 9 janvier au 20 février
6 mars	RELÂCHE	
13 mars	Incendies/Explosions	Steve Tanguay
20 mars	Toxicologie - Alcool	Geneviève Huppé
27 mars	Toxicologie - Drogues	Alexandra Doyon
3 avril	Chimie judiciaire	Ariane Durand-Guévin
10 avril	Écriture et documents	Mylène Signori et Catherine Lavallée
17 avril	PAS DE COURS	
24 avril	EXAMEN FINAL	Couvre les cours du 13 mars au 10 avril

Disponibilité et coordonnées :

La coordonnatrice responsable du cours de criminalistique, soit **Vickie Mercier**, sera disponible selon les besoins des étudiants.

Courriel : vickie.mercier@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 514-873-3301 poste 61588

Pour des questions précises concernant des domaines spécifiques, voici les coordonnées des autres présentateurs :

Présentateur	Courriel
Caroline Tanguay (Médecine légale)	caroline.tanguay@msp.gouv.qc.ca
Catherine Coulombe (Renseignement balistique)	catherine.coulombe@msp.gouv.qc.ca
Corinne Dufour D'Anjou (Odontologie)	corinne.dufour-danjou@msp.gouv.qc.ca
Geneviève Huppé (Toxicologie - Alcool)	genevieve.huppe@msp.gouv.qc.ca
Catherine Lavallée (Écriture/Documents)	catherine.lavallee21@msp.gouv.qc.ca
Sonia Roy (Scène de crime)	sonia.roy@msp.gouv.qc.ca
Karolyn Forget (Biologie)	karolyn.forget@msp.gouv.qc.ca
Alexandra Doyon (Toxicologie - Drogues)	alexandra.doyon@msp.gouv.qc.ca
Romain Volery (Renseignement criminalistique)	romain.volery@msp.gouv.qc.ca
Martine Lamarche (Renseignement toxicologique)	martine.lamarche@msp.gouv.qc.ca
Mylène Signori (Écriture/Documents)	mylene.signori@msp.gouv.qc.ca
Steve Tanguay (Incendies/Explosions)	steve.tanguay@msp.gouv.qc.ca
Olivier Barron (Balistique)	olivier.barron@msp.gouv.qc.ca
Ariane Durand-Guévin (Chimie)	ariane.durand-guevin@msp.gouv.qc.ca

Lectures obligatoires et références bibliographiques

Aucun livre obligatoire. Des références (livres, articles, revues et/ou sites Internet) seront peut-être suggérées par les différents présentateurs participant au cours pour approfondir certains des sujets traités mais ces lectures ne sont pas obligatoires.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/public/FAS/safire/Documents/Protocole_formulaire_re_vision_notes_form.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10% le premier jour et de 5% chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/public/FAS/safire/Documents/Avis_absence_examen_form-19-28mai-2020.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.